

En Annexes

N°1 Règlement de Fonctionnement Intérieur

N°2 Liste des personnes qualifiées

N°3 Charte Alzheimer : Ethique et Société (2010)

N°4 Questionnaire de satisfaction



LIVRET D'ACCUEIL

Relais CAJOU

44 rue du 8 mai - 32000 AUCH

Tél : 05.62.60.89.20.



Bienvenue au Relais CAJOU

Ce livret est destiné à faciliter votre venue au Relais Cajou. Il vous présente son organisation et donne des informations répondant aux questions les plus courantes.

Il ne vous dispense pas d'une lecture attentive des autres documents qui vous ont été remis : le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour et la Charte Alzheimer : Ethique et Société (2010).

Au Relais CAJOU, les projets et le dialogue sont encouragés. Chacun peut donner son avis pour participer à la vie collective. Le livret d'accueil n'échappe pas à cette règle : vos suggestions nous permettront de l'améliorer

Aurélié BEGHIN, psychologue, Directrice du Relais CAJOU

Le Relais Cajou a été créé en 2004. Il est géré par la Mutualité Française Gers, organisme à but non lucratif dont le siège social est situé 42 rue du 8 mai, 32000 AUCH.

Présentation du service

L'accueil de jour facilite le maintien à domicile de la personne âgée, isolée, handicapée atteinte de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, en permettant aux aidants familiaux de passer le relais à une équipe de professionnels. Il permet également à la personne de maintenir ses compétences et de renouer des contacts sociaux en participant à des ateliers collectifs.

Une équipe à votre service et à votre écoute :

La Directrice est garante de la mission du service du Relais CAJOU et de son bon fonctionnement.

Elle est votre interlocuteur privilégié dès la première rencontre et tout au long de la prise en charge au Relais Cajou. Elle organise et supervise le travail de l'équipe en liaison avec les partenaires du maintien à domicile.

Les A.M.P. (Aide Médico- Psychologique) ou aide soignantes, l'animateur et l'ergothérapeute assurent l'accueil, l'accompagnement des personnes dans les actes de la vie quotidienne et l'animation des activités.

Votre parcours au Relais CAJOU

L'admission. Pour préparer votre admission vous serez convié(e) à un entretien avec la direction. A cette occasion, divers documents vous seront demandés pour remplir votre dossier administratif. Le reste de l'équipe et les locaux vous seront présentés. C'est un moment privilégié pour poser des questions, mais aussi exprimer vos inquiétudes, vos difficultés et ce que vous attendez du Relais CAJOU.

Le Projet d'Accueil Personnalisé. Dans le mois suivant l'admission, vous serez de nouveau convié(e) à vous prononcer sur les propositions d'objectifs fixés dans le Projet d'Accueil Personnalisé.

Notre souhait est de vous associer à chaque fois que possible aux décisions vous concernant. Au moins une fois par an, nous revisiterons ensemble le Projet d'Accueil Personnalisé, pour repérer des évolutions et envisager l'avenir.

L'après Relais CAJOU. Nous pouvons vous aider à préparer la sortie du Relais CAJOU, même si ce n'est pas toujours aisé. Nous sommes alors à votre disposition pour vous accompagner dans cette période de transition.

Droits et participation des personnes accueillies et de leurs familles

Les informations contenues dans votre dossier sont protégées par le secret professionnel. Vous avez accès aux **évaluations de votre proche** sur simple demande auprès de la directrice.

En cas de réclamation, vous pouvez contacter la direction de l'établissement. Par ailleurs si vous le jugez nécessaire, **vous pouvez recourir à un médiateur si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés.** Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des Personnes Qualifiées du département, jointe en annexe de ce présent livret. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement.

Vous êtes invité tout au long de votre suivi à donner votre avis sur la qualité du service reçu. Tous les ans, une enquête de satisfaction est effectuée auprès des personnes présentes. **Le Conseil de la Vie Sociale** est également une instance représentative des usagers, de leurs familles, des salariés, qui prononce un avis sur la vie du service.

Les Prestations du Relais Cajou

Le Relais CAJOU est ouvert entre 9h30 à 17h30, il accueille du lundi au vendredi toute l'année (sauf les jours fériés, deux semaines en fin d'année et deux semaines en août).

La restauration est assurée sur place. Les repas sont commandés à un prestataire externe en tenant compte des éventuels besoins spécifiques.

Les transports sont organisés avec l'équipe du Relais Cajou et d'autres prestataires, sauf à envisager dans l'avenir des solutions de partenariat ou un transport tarifé.

Le programme des ateliers est établi de façon prévisionnelle hebdomadaire. Il comprend les activités régulières de stimulation cognitive et mnésique, et les animations à thème ou exceptionnelles.

L'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. A chaque fois que nécessaire, les personnes accueillies sont aidées par le personnel pour les actes de la vie quotidienne tels que l'accompagnement aux toilettes, l'habillage, la prise des repas...

L'aide à la prise des médicaments peut être effectuée par le personnel si celle-ci relève des actes de la vie quotidienne. Pour cela, la prescription médicale doit être fournie à l'entrée, et par la suite à l'occasion de toute modification du traitement. La préparation des médicaments est effectuée à domicile par l'aidant, au moyen d'un pilulier portant le nom de l'usager. La prise des médicaments est supervisée par le personnel.

L'accompagnement des aidants. La psychologue organise un groupe de paroles mensuel et peut vous recevoir individuellement si vous le souhaitez. Avec la plateforme d'accompagnement et de répit, écoute, conseil, orientation sont proposés tout comme des activités ouvertes aux aidants.

Toute l'équipe vous encourage à vous rapprocher de la Direction à chaque fois que nécessaire pour évoquer vos soucis et vos inquiétudes.

Le suivi social et familial. Le Relais CAJOU participe au suivi social et médical des personnes en collaboration avec, entre autres, le service social de votre secteur, votre médecin traitant...

Les conditions financières : Les frais d'accueil sont financés par l'Agence Régionale de Santé, le Conseil du Département, l'Assurance Maladie, la Mutualité Française Gers et l'usager. Le montant du coût journalier est réévalué chaque année. Quant au repas, il est facturé au tarif pratiqué par notre prestataire.

Assurances. Chaque usager doit couvrir sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance de son choix.

Par ailleurs, le Relais CAJOU a souscrit une assurance multirisques et responsabilité civile auprès de la MATMUT.